

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 13.50
Six mois. . . 26.00
Un an. . . 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Meuse, Vosges, Morue, La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annances: la ligne. . . 25 c.
Réclames: " . . . 30 c.
Faits divers: " . . . 50 c.
On peut tirer à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-de-Victoire (place de la Bourse); à Bruxelles, l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

A Roubaix, aux bureaux du Journal.

A Tourcoing, rue Nationale 13

A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Memorial, Grand-Place, (entré par les débris Saint-Etienne).

A Arras, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'Agence Havas, place de la Bourse, 5, ou rue Notre-Dame-de-Victoire, 34

ROUBAIX, LE 8 JANVIER 1883

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Nous savons le respect qu'on doit aux morts, et Dieu nous garde de nous départir des plus élémentaires convenances devant la tombe prématurément ouverte de M. Gambetta.

Mais nous manquerions à tous les devoirs que nous imposent nos convictions religieuses, et notre absolu respect de la liberté de conscience, si nous ne mettions pas en lumière un incident récent de la vie de M. Gambetta, incident qui montre comment il comprenait — comment ses amis comprennent — la liberté religieuse et l'obéissance aux désirs et aux aspirations sacrés d'un mourant.

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'enterrement civil de Mme Gambetta. On dit, à cette occasion, que cette femme était restée toute sa vie attachée à ses principes religieux et qu'elle avait rempli jusqu'au dernier moment tous ses devoirs envers Dieu.

Un journal opportuniste, l'Événement, nous apporte aujourd'hui des détails sur les habitudes religieuses de Mme Gambetta.

Écoutez, nous citons textuellement: « S'il ne tenait qu'à Gambetta père et à sa fille, Mme Lérès, les obsèques auraient lieu ici religieusement.

Malgré cela, je crois pouvoir vous donner la première que, mardi matin, soit avant, soit après le service civil, il y aura une cérémonie religieuse, mais d'un caractère tout à fait privé, dans l'église du Port, qui était la paroisse de Mme Gambetta et où elle manquait pas d'assister à la messe tous les dimanches.

À ce sujet, un détail, mais alors tout à fait de la vie privée: Mme Gambetta, avant son départ pour Paris, avait fait ses recommandations au curé de l'église du Port pour qu'à sa mort, un service religieux eût lieu dans sa paroisse.

En reporter consciencieux, je vous donne tous ces renseignements tels qu'ils me sont communiqués par des amis de la famille Gambetta.

Quoi de plus pénible, de plus navrant que le spectacle donné par ce fils qui n'a pas su respecter les dernières volontés de sa mère, qui l'a arrachée à elle-même, pour écarter le prêtre de son chevet, pour l'éloigner de son cercueil, et qui n'a pas voulu que le cadavre de cette femme, de sa mère, traversât une dernière fois l'église, où elle priait vivante, pour y recevoir la dernière bénédiction.

Il n'a pas eu même le respect de la mort! le respect du cadavre de sa mère.

Il se disait libéral, respectueux de toutes les opinions: il voulait — du moins en théorie — que son gouverne-

ment pas plus les premiers que les seconds ne sont respectueux de la liberté d'autrui; et leurs devises égalitaires sont aussi menteuses que leurs devises libérales.

Qu'on ne l'oublie pas: ce sont ces hommes qui ont accusé, qui accusent encore les catholiques de surveiller les mourants, d'environner leur couche, d'empoisonner leurs derniers moments pour leur arracher une dernière confession, et s'emparer de leur cadavre dans un but d'exploitation religieuse.

Nous pourrions multiplier à l'infini les exemples comme celui que nous venons de citer, mais il suffira seul, venant de celui qui a dit: « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » pour faire prévoir ce dont les soldats sont capables lorsque leur chef incontesté leur a fourni un aussi révoltant spectacle.

Et nunc erudimini, cives....

PIERRE SALVAT.

L'HYPOCRISIE

M. Rochefort met aujourd'hui en lumière l'hypocrisie de MM. Arago et Jules Ferry suivant, dans une attitude désolée le convoi funèbre de Gambetta.

Rochefort appuie ses affirmations sur des faits historiques un peu oubliés, mais parfaitement authentiques.

Nous lui laissons la parole:

« Tout le monde a remarqué, après la mort et pendant les obsèques, l'attitude particulièrement désolée de M. Jules Ferry et la pieuse douleur de M. Emmanuel Arago, venu tout exprès de l'ambassade de Berne pour suivre le convoi de son ancien collègue de l'Hôtel-de-Ville en 1870.

M. Jules Ferry, notamment, est allé, à la tête d'une véritable armée de députés, visiter la chambre ardente où le cercueil disparaissait sous les fleurs. Plusieurs journaux ont même raconté qu'il s'était énormément remué dans le but d'être admis à l'honneur de prononcer quelques paroles émus sur la tombe.

Or, qu'on nous adresse, si nous faisons erreur, une rectification que nous nous engageons à insérer en bonne place: ce Jules Ferry-là nous semble être celui qui faisait partie, après le 4 Septembre, du gouvernement de la Défense nationale. Personne ne réclame, n'est-il pas vrai? C'est donc celui-là, et non un autre.

En bien! à la fin de janvier 1871, le Ferry qui déchirait hier ses habits devant le cadavre de « grand patriote » avait, en plein conseil de gouvernement, réclamé énergiquement son arrestation et signé conjointement avec MM. Trochu, Favre et Arago, le décret qui chargeait M. Jules Simon de se rendre à Bordeaux, et d'y appréhender au corps le délégué rebelle qui, non content de se proclamer dictateur, refusait d'obéir aux ordres des membres de la Défense nationale qui lui enjoignaient de cesser le feu et de remettre ses pouvoirs.

À cette époque, j'avais depuis longtemps déjà déposé mon décharge gouvernementale; mais j'étais tenu au courant de tout ce qui se passait au sein du conseil, et je sais que ce fut précisément Ferry le harnoyeur, Ferry l'inconsciable qui proposa et rédigea le décret d'arrestation que ses collègues hésitaient à rendre contre Gambetta.

M. Jules Simon avait le document dans sa poche, quand il partit pour Bordeaux sommer le dictateur de se soumettre et de

par à la tentative officielle d'apothéose d'un homme qui n'a su ni épargner une devise à la patrie, ni attacher son nom à une réforme sociale quelconque.

Il est bon de rappeler que les funérailles de Louis Blanc avaient été au contraire, pour les chambres syndicales, l'occasion d'une grande manifestation. L'insignifiance à raison; leur absence aux funérailles de Gambetta est significative.

LA MORT DU GÉNÉRAL CHANZY

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 5 janvier 1883.

Monseigneur le Président, Il y a trois jours, nous avions la douleur de vous annoncer la perte éprouvée par la France en la personne de M. Gambetta.

Aujourd'hui un nouveau malheur frappe le pays: le général Chanzy vient de mourir subitement au siège de son commandement.

Le rôle du général Chanzy dans l'œuvre de la Défense nationale est encore présent à tous les esprits.

Si Gambetta fut l'âme de la défense, Chanzy en fut le plus glorieux soldat.

Il sut, au milieu des plus rudes épreuves, tenir haut et ferme le drapeau de la France et lutter sans faiblir jusqu'au dernier moment.

Appelé depuis aux difficiles fonctions de gouverneur général de l'Algérie, et d'ambassadeur à Saint-Petersbourg, il ne cessa de justifier la confiance du gouvernement de la République et de rendre au pays les plus éminents services.

Il commandait le 6^e corps d'armée, quand la mort est venue le frapper.

En présence d'une carrière si bien remplie, nous croyons, monsieur le Président, être les interprètes de vos sentiments, et de ceux du Parlement et de la nation, en venant vous proposer de décider que les funérailles de M. le général Chanzy seront célébrées par les soins de l'État et aux frais du Trésor public.

Si vous approuvez cette proposition, nous vous prions de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci joint.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la guerre, BILLOT.

Le Président de la République française.

Sur la proposition du président du conseil des ministres, des ministres de la guerre et des finances,

Considérant que M. le général Chanzy, commandant le 6^e corps d'armée, sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire, ancien commandant en chef de la 2^e armée de la Loire, ancien gouverneur général civil de l'Algérie, ancien ambassadeur, a rendu au pays et à l'armée, durant le cours de sa carrière militaire et dans les hautes positions civiles qu'il a occupées, d'éclatants services qui méritent un témoignage spécial de la reconnaissance nationale,

Décrète:

Art. 1^{er}. — Les funérailles de M. le général Chanzy seront célébrées par les soins de l'État aux frais du Trésor public.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, les ministres de la guerre et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 janvier 1883.

JULES GRÉVY,

Suivant une dépêche de Berlin, publiée par le Times, du 6, la mort du général Chanzy a produit une grande impression à Berlin. Les autorités militaires allemandes considéraient M. Chanzy comme un des généraux les plus capables de la République française. L'humanité qui se manifeste dans la presse allemande au sujet du général Chanzy, peut être considérée comme assez caractéristique.

sur la population inoffensive de Saint-Omer, malgré ses bons traitements pour vos malades et vos blessés.

« Vos officiers ont exigé de l'argent et ont sévi le pillage: c'est un abus de la force qui pèsera sur vos consciences et que le patriotisme de nos populations saura supporter. Mais ce que je ne puis admettre, c'est que vous ajoutiez à cela, l'insulte, alors que vous savez qu'elle est gratuite.

« Vous avez prétendu que nous étions les vaincus: cela est faux. Nous vous avons battu et tenu en échec depuis le 4 de ce mois. Vous avez osé traiter de lâches des gens qui ne pouvaient vous répondre, prétendant qu'ils subsaient la volonté du gouvernement de la Défense nationale, les obligant à résister alors qu'ils voulaient la paix et que vous la leur offriez. Je proteste avec le droit que me donnent de vous parler ainsi, la résistance de la France entière et celle que l'armée vous oppose et que vous n'avez pu vaincre jusqu'ici.

« Cette communication a pour but d'émouvoir de nouveau ce que cette résistance vous a déjà appris. Nous lutterons avec la conscience du droit et la volonté de triompher, quels que soient les sacrifices qu'il nous reste à faire. Nous lutterons à outrance, sans trêve ni merci, parce qu'il s'agit aujourd'hui de combattre non plus des ennemis loyaux, mais des hordes de dévotisme qui ne veulent que la ruine et la honte d'une nation qui prétend conserver son honneur, son indépendance et son rang.

« A la générosité avec laquelle nous traitons vos prisonniers et vos blessés, vous répondrez par l'insolence, l'incendie et le pillage.

« Je proteste avec indignation, au nom de l'humanité et du droit des gens que vous foulez aux pieds. »

Les obsèques du général Chanzy

Châlons, 5 janvier.

L'archevêque de Reims présidait la cérémonie des obsèques. Sont également présents: les membres du conseil supérieur de la guerre, MM. les généraux Borel, Gresley, Galliffet, Carot, Trécorat, Saussier, Villermot, le ministre de la guerre, le duc d'Umaire, Lefebvre, maréchal de Mac-Mahon. Le président de la République est représenté par le général Pittié et le colonel de Lichtenstein. Les commandants des corps d'armée, les généraux Berge, Maurion, Quénot, Mathelin, de Boidemont, Pourrat, Mariani, Davenet, Bovel, Verzeville, Jessé, Robillot, Hauteville, Légal, Bignon, Brice; les colonels Lafougère, Delagrangé, Masselin, Joubert, Zur Linden, Gras, Breugnot, Saint-Mars, Thomas, Dimoff, de France, Hepp, Cottin, Lerdouin, Grivet, Marthe, de Glavier, Braun, Castanier, Vata, Alliot, Dombrot, Morel, Sautelle, Chérissey, Beaumont; les lieutenants colonels: Chanoine, Lunet, Grossart, Boidemont, Thierry, Macé, de Penchalon; le général Lajaille, président du comité d'artillerie; Bressonnet, président du comité de fortification; le général Gilliard, le commandant Henry, les généraux Lhotte, Lallemant, Michel, Soms, Berkheim, Schmitz, Cornot, Thornton, Cerez, Osmont.

Le Faïre-Part

M. Vous êtes prié d'assister au convoi et service funèbre de M. Antoine-Eugène-Alfred CHANZY, général de division, sénateur, commandant du 6^e corps d'armée, ancien gouverneur général civil et commandant en chef des forces de terre et de mer en Algérie, ancien ambassadeur de la République française auprès de S. M. l'empereur de Russie, grand-croix de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire, officier d'académie, grand-croix d'Alexandre Newski, commandant des ordres du Saint-Sépulchre, de Saint-Grégoire-le-Grand, de Charles III d'Espagne, du Méridjé, décoré en son quartier général de Châlons-sur-Marne, le vendredi 5 janvier 1883, à l'âge de cinquante neuf ans.

Qui auront lieu le lundi 8 janvier, à une heure précise de l'après-midi, en l'église cathédrale.

De la part de Mme Chanzy; de M. Georges Chanzy, lieutenant au 3^e bataillon de chasseurs, de M. de Crespy, receveur particulier des finances de Fontainebleau; de Mme de Crespy et ses enfants, de Mlle Jeanne Chanzy, de M. Louis Chanzy, sa veuve, ses enfants, ses petits-enfants.

Deux adjudants portant le sabre et les décorations du défunt.

La famille: Les représentants du président de la République, les maréchaux, le président et les membres du conseil supérieur de la guerre, les représentants des ministres de la guerre et de la marine et du corps diplomatique; douze commandants de corps d'armée, des officiers généraux, quatre cents officiers de toutes armes.

Des députations du Sénat, de la Chambre des députés, du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes.

Les cours de Nancy, le préfet et le conseil de préfecture, le tribunal et le parquet, les conseils généraux et d'arrondissement, le tribunal de commerce, le maire, le conseil-municipal de Châlons, les municipalités de Nouart, lieu de naissance, et de Bazancourt, où sera enterré le général.

Venant ensuite: Le 8^e de ligne, avec drapeau et musique; Le 8^e et le 6^e cuirassiers, qui arrivés cette nuit de Châlons, et qui fermaient le cortège.

A l'Église

Le portail de la cathédrale était entièrement tendu de noir, avec des trophées de drapeaux surmontés de croix au chiffre du défunt.

Dans la nef était dressé le catafalque, entouré de soixante cierges et de lampadaires. A la voûte était suspendu un baldachin avec rideaux bordés d'hermines et surmonté de huit panaches. L'église est entièrement tendue de noir.

Trois prêtres assistent à la cérémonie: ce sont: Mgr Langénieux, archevêque de Reims; Mgr Sourin, évêque de Châlons; et Mgr Houllon, évêque de Nancy.

A l'entrée et à la sortie de l'église, des salves de onze coups de canon ont été tirées. Le corps apporte sous le portail, et des discours ont été prononcés: puis a eu lieu le défilé.

Après la cérémonie

Après la cérémonie, le corps a été laissé dans la cathédrale jusqu'à mardi. Pendant la nuit, il sera porté par un piquet d'honneur fourni par l'artillerie.

Dans la soirée, il sera placé dans un fourgon et, escorté par l'artillerie, il sera conduit à la gare pour être dirigé sur Vouziers où l'attendra un escadron de cavalerie pour l'escorter. De la gare jusqu'à Busancy, des habitants porteront le cercueil.

Dernière heure. — Le prince Orloff et le personnel de l'ambassade de Russie étaient présents.

M. ANDRIEU ET SES ÉLECTEURS

Le Citoyen reçoit le compte-rendu suivant de la réunion devant laquelle M. Andrieux a rendu compte de son mandat électoral:

Lyon, 7 janvier.

M. Andrieux était aujourd'hui à Charbonnières. C'est à peine si la presse lyonnaise a annoncé la réunion devant laquelle M. Andrieux allait expliquer à ses électeurs l'attitude qu'il a récemment prise à la Chambre. Les funérailles de Gambetta lui ont fait craindre que le public ne prit en mauvaise part cette affirmation d'un adversaire.

Cette démonstration n'en aura pas moins demain un grand retentissement.

C'est à Charbonnières, un coin tout à fait charmant de la banlieue lyonnaise, pays d'eau fertile, qu'on dit excellentes, mais squarriques aujourd'hui, surtout que M. Andrieux vient, cette année, rendre compte à ses juges de sa conduite comme député.

Neuf cents électeurs environ se pressent à deux heures dans la grande salle du Casino, bâti au milieu d'un paysage éminemment agréable et fort bien aménagé. Malgré la rigueur de la température, on tient ferme, et la séance s'ouvre sous la présidence de M. Fauche, vice-président du tribunal de commerce de Lyon.

Un quelques mots, M. Andrieux déclare qu'il se tient à la disposition des assistants pour obéir à la tradition démocratique: il est prêt à répondre à toutes leurs questions avec une sincérité complète. C'est, à son avis, le meilleur moyen d'être respectueux vis-à-vis du suffrage universel.

leur n'a pas à statuer sur les dogmes, mais à formuler une loi sur les cultes, la plus conforme à l'intérêt du pays. Sur cette planète où nous traçons une existence pénible, il doit nous empêcher de nous entre-déchirer.

« La Chaire n'a pas été appelée à définir des dogmes, et je ne sache pas que le Saint-Esprit soit jamais descendu sur elle. Elle n'avait à régler qu'une question politique.

« Je distingue entre l'homme religieux et le libéral: entre celui qui pense et agit comme il l'entend, et celui qui veut imposer à autrui, par la violence, son opinion religieuse ou philosophique, que ce dernier s'appelle Torquemada ou Jules Roche. (Applaudissements.) Il vote ce qu'il a de plus précieux, de plus respectable dans l'âme humaine, son libre arbitre, je suis contre ces violents, pour la politique libérale, qui, en matière de conscience, laisse chacun faire à sa guise. Ne vous agitez pas. Je n'entends pas laisser à quiconque, individu, association ou Eglise, la liberté d'empiéter sur le droit de l'État.

« La liberté de l'individu a pour limite celle du voisin: la liberté de l'Église s'arrête où commence le droit de l'État, chacun chez soi: le curé à l'église, le maire à sa mairie, l'État dans la politique: liberté au profit de nos adversaires, comme au nôtre. La tyrannie insupportable est celle qui s'exerce sur la volonté des citoyens dans le choix de leurs croyances.

« Le contre-fanatisme créant des Papes à la démocratie devant diriger nos opinions dans la soi-disant vraie philosophie, est stupide. Je la repousse tout autant que la réassurance d'une théocratie quelconque, voilà ce que j'ai dit.

Rapet, ce que je ferai toujours, le considérant comme un devoir rigoureux. Je puis blesser les fanatiques qui veulent l'Église maintenue au gouvernement temporel; je ne froisserai pas ceux qui croient, qui aiment et servent Dieu: ceux-ci forment l'immense majorité de la population sincère, honnête, désintéressée, laborieuse; ceux qu'il faut rassurer et ramener à la République par la confiance et la liberté.

« Si nous les trahissons, ferons-nous de la vraie démocratie? Allons-nous persécuter la moitié de la France? Si nous voulons gouverner pour les sens libéraux, alors supprimons le suffrage universel et aimons la République.

« Beaucoup d'électeurs sont religieux et catholiques, même par simple sentiment, sans conviction très raisonnée. Il y a un autre élément que j'ai indiqué à la Chambre. C'est la femme et l'enfant qu'il faut ménager, respecter, sous peine d'être iniques et de se retourner leur grande influence contre la République.

« Or, vous ne feriez pas la République avec les républicains de la veille, mais avec ceux que votre prudence et votre sagesse amèneront à vous. Il faut que nous ne soyons plus un parti et que nous devenions la nation entière. Nous n'y parviendrons que par la modération, la douceur dans les idées et dans les actes. C'est ce que j'ai pratiqué, pour ma part, avec succès parmi vous. Quand vous êtes venus me trouver, vous m'avez choisi parce que je représentais la politique conservatrice, parce que j'avais, devant les carrières, lutté contre la Commune, parce que je comprenais qu'il faut être de son temps et de son pays, même en tenant compte des préjugés et des erreurs de ses compatriotes.

« C'est pour me tenir au contrat de votre pensée que je suis ici. Je ne prétends pas représenter tous le monde, mais seulement la majorité conservatrice qui va, elle, contre les comités violents.

« Je suis resté fidèle au programme consenti entre nous. Dans les questions graves, le député a le devoir d'élargir son mandat et de défendre la République selon les investigations de sa conscience. A la Chambre, l'immense majorité est hostile à la séparation de l'Église et de l'État, comme M. Ranc le constatait hier.

« Les cahiers recueillis par M. Ranc prouvent que la majorité dans le pays l'a repoussée également. La séparation sera mauvaise et, d'autre part, la nation ne le veut pas. Alors, soyons logiques. Écartez la séparation et faites la guerre au clergé: c'est absurde, c'est entretenir l'armée permanente de son voisin en lui dénonçant les hostilités. Vous payez le clergé, vous le gardez et vous allez le taquiner lapageusement.